

Comment identifier vos prises

*Source : Karl Geist

Taches noires, peau claire

Truite fardée - PNB, PNJ, PNK, PNY, PNLW, PNMRG

taches concentrées dans la région de la queue



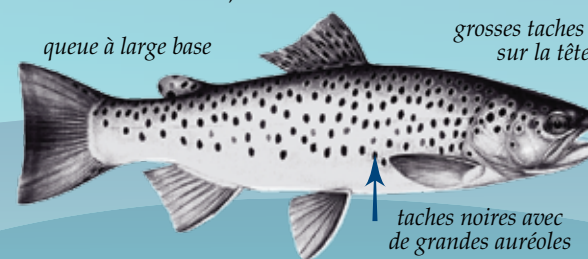
touche de rouge sous la mâchoire inférieure

nota : peut aussi porter une bande rouge; se fier surtout aux taches.

PNB, PNK, PNY **NOUVEAU** : aucune possession

Truite brune - PNB, PNLW

queue à large base



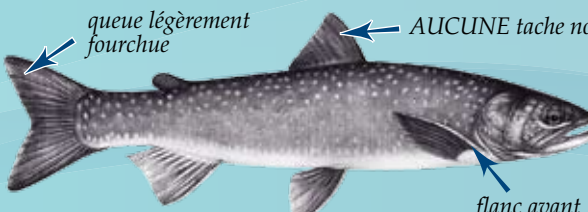
grosses taches sur la tête

taches noires avec de grandes auréoles

Aucune tache noire sur le corps

Ombre à tête plate - PNB, PNJ, PNK, PNY, PNLW, PNMRG

queue légèrement fourchue



AUCUNE tache noire

taches jaune pâle sur le dos, taches rouges ou orange sur les flancs

flanc avant blanc, AUCUNE bande noire

TOUS LES PARCS : aucune possession

Autres

Grand brochet - PNJ, PNLW



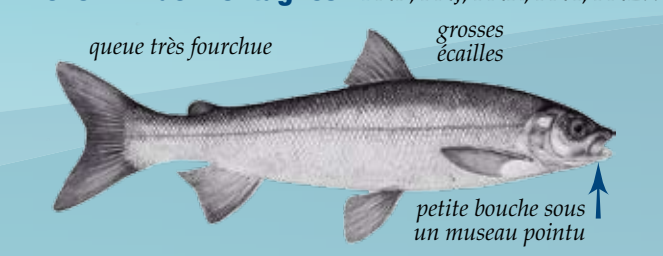
grosses taches irrégulières en rangées

nageoire dorsale près de la queue

mâchoire semblable à celle du canard

Ménomini de montagnes - PNB, PNJ, PNK, PNY, PNLW

queue très fourchue

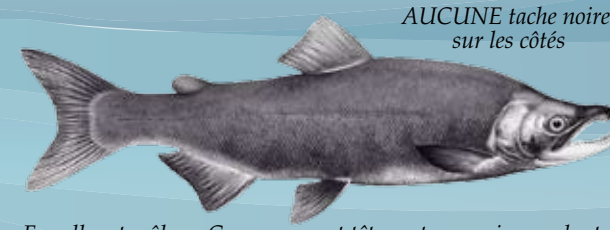


grosses écailles

petite bouche sous un museau pointu

Saumon kokani - PNK

AUCUNE tache noire sur les côtés



Femelles et mâles – Corps rouge et tête verte ou noire pendant le frai d'automne. Corps de couleur argentée pendant le reste de l'année.

PNK : aucune possession

Parcs nationaux :
PNB = Banff; PNJ = Jasper; PNK = Kootenay;
PNY = Yoho; PNLW = des Lacs-Waterton;
PNMRG = du Mont-Revelstoke/des Glaciers

! Il incombe au pêcheur de reconnaître les différentes espèces de poisson. Dans le doute, remettez votre prise à l'eau.

LIMITES DE PRISES ET DE POSSESSION

La limite de possession est de zéro pour de nombreuses espèces indigènes. Vous devez identifier correctement vos prises. Si vous n'êtes pas certain de l'espèce de poisson que vous avez pris, remettez-le à l'eau.

| Espèce | Limite |
|--|--------|
| Ombre à tête plate | 0 |
| Saumon kokani | 0 |
| Truite fardée (PNK, PNB, PNY NOUVEAU) (Waterton – rivières Belly et leurs tributaires, lacs Waterton Supérieur, du Milieu et Inférieur) | 0 |
| Grand corégone et ménomini de montagnes (lac Beauvert, PNJ seulement) | 0 |
| Truite (lac Johnson, PNB seulement) | 1 |
| Toutes les espèces non mentionnées ci-dessous | 0 |
| Ombre arctique, truite arc-en-ciel, fontaine, touladi, grand brochet, ménomini de montagnes, grand corégone | 2 |
| Truite fardée (tous les autres parcs de montagne) | 2 |

Limite quotidienne de prises et de possession 2
(Lorsqu'un poisson a été fileté, on considère deux filets pour un poisson.)

Il est interdit :

- de continuer à pêcher au cours d'une journée après avoir pris et gardé la limite de prise et de possession quotidienne.
- d'avoir en sa possession plus de deux poissons d'intérêt sportif à la fois.

PROTECTION DE LA FAUNE

Signalez toute activité suspecte.
1-888-927-3367

Tournis des truites : À quand notre tour?

Un parasite microscopique est en train de ravager les populations de truites et de saumons dans les États du Montana, de l'Utah et du Colorado. Des spores infectieuses peuvent subsister dans la boue jusqu'à 30 ans. Si vous pêchez dans les eaux américaines, vous représentez un risque. Pour en savoir davantage : www.pc.gc.ca/banff.

VÉRIFIEZ CE QUE CONTIENT VOTRE COFFRET DE PÊCHE!

Certains articles de pêche et appâts sont interdits dans les eaux des parcs nationaux ou à proximité. (Lire la section intitulée « Loi sur les parcs nationaux du Canada - Règlement général sur la pêche » dans ce dépliant.)

9 conseils AIDEZ LES POISSONS REMIS À L'EAU À SURVIVRE

Quelques suggestions pour donner aux poissons remis à l'eau toutes les chances possibles de survie :

- Évitez de trop « taquiner » le poisson. Un poisson épuisé a moins de chances de survivre lorsqu'il est relâché. N'oubliez pas de toujours faire remonter le poisson à la surface très lentement, sinon, sa vessie gazeuse pourrait se déchirer et le poisson mourrait.
- Manipulez le poisson délicatement, maintenez-le dans l'eau pendant que vous le manipulez et quand vous le relâchez.
- Manipulez le poisson avec les mains nues, en les gardant mouillées. Ne mettez pas les doigts dans les branchies et ne serrez pas le poisson pour éviter de le blesser aux organes ou d'endommager les branchies ou les écailles.
- Enlevez doucement l'hameçon à l'aide d'une pince à béc pointus. Plutôt que de tirer sur un hameçon profondément engagé, coupez la ligne. Avec le temps, l'hameçon va se désagréger. La plupart des poissons survivent avec un hameçon dans le corps.
- Une fois l'hameçon décroché ou la ligne coupée, maintenez le poisson dans l'eau et faites-le bouger doucement dans un mouvement de va-et-vient pour faire passer l'eau dans les branchies et réanimer le poisson. En eaux vives, placez le poisson en direction amont. Lorsqu'il commence à se débattre, relâchez-le.
- Si le poisson saigne abondamment, il est probable qu'il ne survivra pas si vous le remettez à l'eau. Tuez-le et comptez-le dans votre limite de prises, s'il est permis.
- Pour faciliter le dégagement, on recommande l'utilisation d'hameçons sans ardillon. Les ardillons peuvent être serrés contre la tige à l'aide d'une pince à béc pointus.
- Les hameçons à crochet simple sont recommandés pour faciliter la remise à l'eau des poissons.
- En pêchant la truite dans des eaux dont la température est supérieure à 18 °C, vous réduisez les chances de survie de cette espèce lorsqu'elle est remise à l'eau.

RESSOURCES :

Parc national Banff : 403-762-1418
Courriel : banff.aquatics@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca/banff
Parcs nationaux Yoho et Kootenay : 250-347-6159
Courriel : llyk.aquatics@pc.gc.ca
Parc national Jasper : 780-852-6205
Courriel : ward.hughson@pc.gc.ca
Parc national des Lacs-Waterton : 403-859-5182
Courriel : barb.johnston@pc.gc.ca
Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers : 250-837-7553
Courriel : jen.theberge@pc.gc.ca

Avis – Consommation de poisson issu des parcs des Rocheuses (mercure)

Parcs Canada a appris que des concentrations élevées de mercure avaient été décelées dans le poisson de certains lacs des parcs nationaux des Rocheuses. De concert avec Santé Canada, il a établi des lignes directrices en matière de consommation pour les enfants et les femmes en âge de procréer (voir le tableau 1).

Le mercure est une toxine qui peut nuire à la santé humaine. Il peut provenir de sources naturelles (ex. : sols et sédiments) ou de sources extérieures (ex. : transport atmosphérique). Il peut remonter la chaîne alimentaire et ainsi se trouver en de fortes concentrations chez les gros prédateurs (ex. : le touladi et le grand brochet).

Les données sur la teneur en mercure ne sont pas connues pour chaque espèce de poisson présente dans les parcs, et les concentrations peuvent fluctuer avec le temps. Par mesure de précaution, les pêcheurs à la ligne voudront peut-être appliquer les lignes directrices du tableau 2 à tout le poisson de sport capturé dans les eaux des parcs.

Tableau 1 : Lignes directrices en matière de consommation

| Lac | Espèce | Femmes en âge de procréer | Enfants (de moins de 15 ans) |
|-----------------|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Moab - PNJ | Cisco* | 7 par mois | 5 par mois |
| Patricia -PNJ | Touladi | 4 par mois | 3 par mois |
| Sassenach - PNJ | Touladi | 4 par mois | 3 par mois |
| Bow - PNB | Touladi | 4 par mois | 3 par mois |
| Hector - PNB | Touladi | 4 par mois | 3 par mois |
| Outram - PNB | Touladi | 4 par mois | 3 par mois |
| Lacs-Waterton | Touladi Grand corégone | 4 par mois | 3 par mois |

Tableau 2 : Lignes directrices préventives pour la consommation de poisson de sport issu de lacs non mentionnés ci-dessus

| Espèce | Femmes en âge de procréer | Enfants (de moins de 15 ans) |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Poisson de sport-Toutes | 4 par mois | 3 par mois |

* À noter que cette ligne directrice vise une espèce dont la possession est illégale. Les pêcheurs sportifs sont priés de vérifier les limites de prise et de possession du Règlement sur la pêche pour s'assurer qu'ils ont le droit d'avoir en leur possession les espèces pêchées. Le cisco ressemble de près au ménomini de montagnes, espèce absente du lac Moab.

** Une portion de 100 g correspond à peu près à la grosseur d'un paquet de cartes de dimension standard.